

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023**

Présents : Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames JOLY, LOCU CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et ROYER

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Franck MICHEL

**Absent(s) ayant
donné pouvoir :** Monsieur Aurélien MICHEL pouvoir à Monsieur Mathieu FERREUX

Date de la convocation : 04/05/2023

Secrétaire de séance :

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mars 2023 concernant la vente d'une parcelle de terrain à Monsieur VOGNE. Il précise que cette délibération doit être annulée et remplacée en raison d'une irrégularité constatée par le Notaire.

Monsieur le Maire explique que pour faire suite à la rénovation cadastrale réalisée sur la commune de Cize en 2008, il apparaît qu'une erreur matérielle est intervenue sur les terrains d'assiette de la propriété de Monsieur VOGNE Claude et Madame VOGNE Ginette née ROY (cadastrée section AC numéro 64) jouxtant la propriété communale (cadastrée section AC numéro 63).

En effet, il apparaît que la parcelle cadastrée section AC numéro 63 d'une surface de 2a 93 ca a été attribuée à la Commune alors qu'il semblerait que cette dernière faisait partie en partie seulement de l'assiette du terrain communal.

Suite à diverses demandes de Monsieur VOGNE Claude faites depuis 2012 et pour mettre fin à tout contentieux éventuel avec les frais qui pourraient en découler (avocat, frais de géomètre, etc...).

La commune à titre transactionnel et en commun accord avec Monsieur VOGNE (sa maman étant décédée depuis) a décidé de rétrocéder sans nouvelle intervention du géomètre, la parcelle section AC numéro 63 dans son intégralité au prix de 500.00 €.

Les frais de rétrocession restant à la charge de Monsieur Claude VOGNE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de parcelle section AC N° 63.

2- Mise en place du CESU préfinancés

Monsieur le Maire présente une demande de parents d'utiliser comme moyen de paiement des chèques emploi services universels (CESU), créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif comme le périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter ces CESU préfinancés comme moyen de paiement,

L'acceptation par la commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes,

Monsieur le Maire propose d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie périscolaire, de s'affilier au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU préfinancés.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

3- Retrait de la commune de Songeson du syndicat horticole

Lors de sa séance du 5 avril 2023, le comité syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole a accepté, à l'unanimité, le retrait de la commune de Songeson.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales l'article 5211-19, cette question doit être soumise pour avis à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Approbation par le conseil municipal, à l'unanimité du retrait de cette commune du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole.

II-DOSSIERS EN COURS

Suite au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, Mme Johanna JOLY est désignée par le conseil municipal pour remplacer M. ROYER.

Monsieur le Maire informe que la date du prochain conseil est fixée au 9 juin afin d'élire les délégués aux élections sanatoriales.

Jura Isolation Monsieur le Maire informe que M et Mme BOURGEOIS ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif et que la commune a sollicité son avocat pour présenter un mémoire.

III- QUESTIONS DIVERSES

M le Maire revient sur les différents prochains projets qui ont été abordés et inscrits au budget :

- Projet de lotissement du champ Rousset : choix du Maitre d'oeuvre
- Travaux Maison du Bief : Choix du Maitre d'œuvre et d'assistance du maitre d'ouvrage
- Vente de terrains constructibles : des certificats d'urbanisme vont être demandés pour des terrains situés rue Pasteur et rue des Saules.

Concernant l'élargissement de la piste 25 pour permette l'exploitation des parcelles 25 et 26, il est confirmé que le choix se porte sur l'accès par la piste qui borde l'Ain et non le passage sous le viaduc.

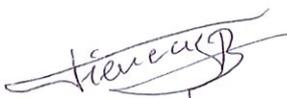
M. PIERRECY fait le point sur l'entretien des routes, des trous des faïençages et des fissures.

M. Jérôme LORIN s'informe sur l'avancement de la fibre, Monsieur le Maire répond que les habitants sont déjà contactés par les opérateurs afin de souscrire les abonnements, ce qui confirme une mise en service très prochainement.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernard PIERRECY



Philippe WERMEILLE

